

Chers parents,

La situation dans les écoles ne cesse de se dégrader depuis des années. La manque de postes aboutit à des classes toujours plus chargées, les remplaçants et les enseignants spécialisés manquent, l’inclusion de nombreux élèves en difficulté ou en situation de handicap se passe des conditions inacceptables… Nombre d’enseignants sont aujourd’hui à bout, ce qui d’ailleurs a pu conduire notre collègue Christine Renon, directrice d’école à Pantin, à commettre l’irréparable.

C’est dans cette situation que le gouvernement a présenté son projet de réforme des retraites qui consiste à instaurer un régime universel par points en supprimant les régimes existants. Cela lui permettrait chaque année de baisser la valeur du point et donc le montant des retraites de tous les salariés. Un tel système a été mis en place en Suède en 1998. Une étude parue en mars 2017 a montré que 92% des femmes et 72 % des hommes auraient eu des retraites supérieures dans l’ancien système (Source : Libération, 12 octobre 2019)

**Tous les salariés seraient perdants** avec ce régime unique, qui prendrait en compte toute la carrière pour le calcul de la retraite et non les meilleures années ou les derniers mois. Les enseignants pourraient ainsi voir leurs pensions baisser jusqu’à 40% ! Et vous ? Avez-vous calculé ce que vous allez perdre sur votre pension ?

Cette réforme suscite un rejet dans de nombreux secteurs professionnels qui entendent se mettre en grève reconductible à partir du 5 décembre pour en exiger le retrait : RATP, SNCF, Sécurité Sociale, Air France, hôpitaux, chimie… Dans l’enseignement, nos organisations syndicales FO, FSU, CGT, SUD, SNALC et CNT appellent également à la grève dès le jeudi 5 décembre.

Nous vous informons que nous rejoignons ce grand mouvement social qui se dessine à compter du 5 décembre.

Nous sommes persuadés que, unis, les salariés du public et du privé pourront faire échec à cette réforme qui menacerait le montant de nos pensions et nous contraindrait par la même à travailler bien plus longtemps pour bénéficier d’une retraite acceptable

|  |
| --- |
|  |